GRAND RODEZ NATATION
Maison des Associations – 15 avenue Tarayre – 12000 RODEZ
05 65 42 79 30
www.grandrodeznatation.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION / ADHESION SAISON 2017/2018

Ce dossier est à compléter en lettres MAJUSCULES et LISIBLEMENT
Pièces à fournir :
- le présent bulletin dûment complété,
- le règlement de la cotisation. (Chèques : nom et prénom du nageur au dos + mois d'encaissement si nécessaire).
- un certificat médical de non contre indication à la pratique de **la natation et de la natation de compétition ou le questionnaire de santé**
- fiche d'urgence renseignée

Seules les personnes ayant remis un dossier complet seront autorisées à accéder au bassin.

Toutes les informations concernant la reprise des cours seront communiquées sur le site internet du G.R.N.

NOM :..... PRENOM :.....

GROUPE :.....

DATE DE NAISSANCE : ..... SEXE : ☐ F - ☐ M

ADRESSE :.....

.....

TAILLE T-SHIRT : ☐ 6 ans ☐ 8 ans ☐ 10 ans ☐ 12 ans ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ XXL

TEL (fixe et portable) : .....

Nom du responsable légal (si autre que les parents) :.....

E-MAIL obligatoire (en majuscule uniquement)* toutes les communications du G.R.N. se feront par mail :

Paiement : (***veuillez préciser les montants pour chaque moyen de paiement utilisé***)
Chèque : Espèces : ANCV : ANCV sport :
Pass loisirs MSA : CE Bosch :

COTISATIONS – TARIFS

École de natation (petits dauphins, dauphins, grands dauphins et pré-compet) : 185 €
Poussins et benjamins : 220 € Minimes & + : 240 € Groupes Perf et Maîtres : 200 €
Étudiants hors horaires aménagés : 140 € Sport Adapté : 180 €

Réduction pour les familles (même foyer et hors cotisation étudiant) :
2ème inscrit : - 15 € 3ème inscrit : - 30 € 4ème inscrit et + : - 100 € (par rapport au tarif de base)

Condition de remboursement : pas de remboursement au delà de la 3ème séance et en aucun cas au delà du 31 octobre 2016 sauf cas force majeure (Cf : règlement intérieur).
Dans tous les cas et conformément à la législation les chèques-vacances, bons MSA etc... ne sont pas remboursés.
Paiement :
- possibilité de paiement en trois échéances maximum (oct/nov/déc)
- noter au dos du chèque les mois d'encaissement
- tous les chèques et titres de paiement doivent être remis lors de l'inscription